



L'essentiel



du mardi 9 décembre 2014 - de la part de Stéphane Le Foll

Pour rappel : sur le sujet « **Libération de S. Lazarevic** », voir « L'Essentiel urgent ».

CHOIX BUDGETAIRES

L'Europe ne peut se réduire à la seule contrainte, à des disciplines appliquées sans flexibilité, sans intelligence, et sans tenir compte du contexte exceptionnellement difficile que tous nos pays traversent. La Commission européenne a décidé de se donner du temps, jusqu'en mars, pour rendre son avis définitif sur notre budget 2015, comme elle l'a souhaité pour d'autres pays. La France tient et tiendra ses engagements, et les votes définitifs du PLF et PLFSS le montreront. Il y a néanmoins un sujet européen qu'il faut traiter : celui de la trop faible inflation et trop faible croissance, qui rend la réduction des déficits plus difficiles. Le dialogue doit continuer pour avancer, sur la proposition du plan Juncker notamment.

"L'Europe ne peut se réduire à la seule contrainte, à des disciplines appliquées sans flexibilité, sans intelligence, et sans tenir compte du contexte exceptionnellement difficile que tous nos pays traversent » (PM, 08/12/14).

Angela Merkel elle-même a pu souligner il y a quelques semaines encore à quelle point elle jugeait le programme de réformes français « impressionnant ». Le gouvernement continuera à les mettre en œuvre à un rythme soutenu.

PLAN D'INVESTISSEMENT EUROPEEN – PROJETS FRANÇAIS

La France a proposé une liste d'une trentaine de projets, pour un montant de 48 Md € sur 2015-2017. Cette liste est indicative et provisoire. Les actions proposées peuvent commencer rapidement. 40% des projets proposés portent sur le numérique et l'innovation, soit 2 fois plus que la moyenne des propositions de nos partenaires.

Dans le cadre de la préparation du plan d'investissement européen proposé par Jean-Claude Juncker, la France a proposé une liste d'une trentaine de projets, pour un montant total d'investissement de 48 Md€ sur 2015-2017. Au total pour les 28 Etats membres, près de 2 000 projets ont été soumis, pour un total de 450 Md€ sur 2015-2017, aux 2/3 dans les secteurs des transports et de l'énergie.

Cette liste est indicative et provisoire. Sa constitution a reposé sur quelques principes clés :

- Elle contient des actions qui peuvent démarrer à brève échéance, dans les 3 ans que doit couvrir le plan (2015-2017) et même souvent plus rapidement ;
- Elle présente des projets spécifiques (Grand Paris, ...) mais aussi des programmes, à savoir des actions transversales qui favoriseront la modernisation de l'économie européenne : dispositif de soutien aux PME pour s'adapter au numérique ou à la transition énergétique, rénovation énergétique des logements et bâtiments publics... ;
- Elle met fortement l'accent sur le numérique et l'innovation, avec 40 % des projets présentés – contre moins de 20 % en moyenne pour l'UE 28 : campus connectés (développement du THD + contenus numériques), financement d' « usines pilotes » dans les domaines industriels innovants, ...

VOTE DU PLF-R

L'Assemblée nationale a voté en première lecture le PLF-R 2014. Ce texte s'inscrit dans la logique de sérieux budgétaire et de préservation des équilibres, de soutien à la compétitivité et de justice sociale qui est celle du gouvernement. Il a notamment été soutenu par l'ensemble des socialistes et la quasi-totalité du groupe à dominante radicale de gauche.

L'Assemblée nationale a voté ce mardi en première lecture le PLF-R 2014 par 298 voix contre 238, une majorité supérieure aux précédents textes budgétaires.

Ce texte s'inscrit dans la logique de sérieux budgétaire et de préservation des équilibres, de soutien à la compétitivité et de justice sociale qui est celle du gouvernement. Il a notamment été soutenu par l'ensemble des socialistes et la quasi-totalité du groupe à dominante radicale de gauche.

NOTES A L'ECOLE

La Conférence nationale sur l'évaluation des élèves est en cours : elle remettra ses recommandations à N. Vallaud-Belkacem début 2015. Une contribution du Conseil supérieur des programmes a d'ores et déjà été publiée. L'évaluation doit être une démarche, pas seulement une mesure. Les élèves doivent être encouragés, pas freinés. Mettre en œuvre des pratiques évaluatives réfléchies, explicites et prenant en compte les progrès des élèves permettra d'augmenter le niveau d'exigence à l'égard de tous les élèves.

Les pratiques d'évaluation doivent avoir du sens pour la société, les parents, les élèves. C'est l'objectif poursuivi par la Conférence nationale sur l'évaluation des élèves, démarche inédite, fondée sur le dialogue, ouverte et transparente, qui doit permettre à tous de s'accorder de manière ambitieuse sur ce qui fait consensus :

- **Le Conseil supérieur des programmes a publié le 2 décembre des propositions pour l'évaluation du socle commun. Il s'agit de la contribution du Conseil à la Conférence nationale sur l'évaluation des élèves.** Ce sont des « premières propositions » du CSP. Les premières lignes du texte rappellent d'ailleurs qu'il ne vise pas une mise en application directe. Le CSP est chargé par la loi d'émettre des avis et de formuler des propositions.
- **Le jury de la Conférence nationale sur l'évaluation des élèves remettra à Najat Vallaud-Belkacem, dans les premiers jours de 2015, ses recommandations sur l'évaluation des élèves.** Elles constitueront le fruit de plusieurs mois de travail, et auront été nourries par les contributions du CSP, des membres du Conseil supérieur de l'éducation, des équipes de terrain, des centaines de contributeurs du site internet dédié, par les résultats de la recherche, etc.
- **C'est sur la base de ces recommandations que Najat Vallaud-Belkacem prendra ses décisions relatives à la politique d'évaluation des élèves.**

Il faut faire de l'évaluation une démarche, et non seulement une mesure, afin que l'élève se sente valorisé et encouragé à prendre confiance en ses capacités et puisse progresser. Il s'agit d'éviter que l'évaluation ne soit vécue par l'élève et sa famille comme un moyen de classement, de sanction, ou bien réduite à la seule notation.

Mettre en œuvre des pratiques évaluatives réfléchies, explicites et prenant en compte les progrès des élèves permettra d'augmenter le niveau d'exigence à l'égard de tous les élèves.

FEUX DE CHEMINÉE – INTERDICTION EN ILE-DE-FRANCE

L'interdiction des feux de cheminée en Ile-de-France paraît excessive. Il ne faut pas mettre en cause toute la filière bois et tout le développement des énergies renouvelables. L'objectif c'est la performance environnementale des chauffages à bois, seule garante de la protection de la qualité de l'air. Un dialogue est engagé entre la ministre de l'Ecologie, le préfet de région et les collectivités.

L'interdiction des feux de cheminée en Ile-de-France paraît excessive.

La décision a été prise dans le cadre du plan de « lutte contre la pollution [en] Ile-de-France », qui compte par ailleurs « d'autres mesures qui sont très bonnes » (S. Royal, 09/12/14).

Il ne faut en effet pas que cet arrêté « mette en cause toute la filière bois et tout le développement des énergies renouvelables ». Car au contraire, le gouvernement « encourage [...] le chauffage au bois » : « la France est [...] la 4^{ème} forêt européenne, 30 % de notre territoire sont couverts par la forêt, il y a des poêles au bois, de chauffage au bois, qui sont très performants » (S. Royal, 09/12/14).

L'objectif c'est la performance environnementale des chauffages à bois, seule garante de la protection de la qualité de l'air.

L'arrêté inter-préfectoral du 25 mars 2013 pris par les préfets de l'Île de France dans le cadre de son Plan de Protection de l'Atmosphère prévoit que :

- A compter du 1^{er} janvier 2015, les foyers ouverts ne seraient pas autorisés dans les communes couvertes par le Plan de protection de l'Atmosphère ;
- A compter du 1^{er} janvier 2015, **seuls les foyers les moins émetteurs de particules seraient autorisés à Paris intramuros, avec accord préfectoral.**

Un dialogue est engagé entre la ministre de l'Écologie, le préfet de région et les collectivités sur les termes de la décision inter-préfectorale.

CONTRAT ECOMOUV'

La société Ecomouv a annoncé l'ouverture d'un plan de sauvegarde de l'emploi. Cette procédure donne un cadre légal aux échanges entre les salariés d'Ecomouv et leur employeur pour définir les mesures d'accompagnement suite à la fin de l'activité de l'entreprise. L'Etat et Ecomouv finalisent actuellement les modalités de sortie du contrat suite à sa résiliation. L'Etat s'assurera, conformément à ses engagements, que des mesures de qualité soient mises en œuvre par l'employeur dans le Plan de Sauvegarde de l'Emploi et se mobilisera pour favoriser le retour à l'emploi des salariés.

RAPPEL – DIESEL

Il faut progressivement revenir sur le tout diesel, avec intelligence et pragmatisme : le Premier ministre l'a souligné lors de la Conférence environnementale. Il faut pour cela avancer collectivement. Et d'abord au niveau local. La loi sur la transition énergétique définit un cadre permettant aux collectivités d'avancer.

« Le moteur diesel a longtemps été privilégié. Ce fut une erreur. Il faut progressivement revenir dessus avec intelligence et pragmatisme » (PM, 28/11/14) : c'est ce que le Premier ministre a rappelé en clôture de la Conférence environnementale.

Nous devons donc « continuer à orienter nos concitoyens vers les choix écologiques » (PM, 28/11/14). C'est le sens des mesures prises par le gouvernement, parmi lesquelles :

- **La mise « en place, en 2015, [d']un système d'identification des véhicules en fonction de leurs émissions polluantes » ;**
- **L'instauration d'une « prime à la conversion des vieux diesels [...] dans les zones soumises à un plan de protection de l'atmosphère »** (PM, 28/11/14) ;
- **Le maintien du bonus aux véhicules électriques jusqu'à la fin du quinquennat, soit « 6 300 € le bonus à l'achat d'un véhicule électrique, qui pourra être porté à 10 000 € par le super bonus »** (E. Macron, 08/12/14).
- **Le déploiement d'un réseau d'infrastructures de recharge de véhicules électriques** dans l'espace public : Bolloré a présenté officiellement ce lundi 8 décembre son projet de réseau de 16 000 points de charge pour véhicules électriques et hybrides.

Pour toute question, tout besoin ou suggestion : contact@porte-parole.gouv.fr ; 01 49 55 81 16 / 58 84
L'Essentiel, c'est : du lundi au vendredi, les positions clés du gouvernement sur les sujets d'actualité.